

## DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

## DÉCISION N°2025-126

## DIRECTION AMÉNAGEMENT DURABLE

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

**VU** l'article L2122.17 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau,

**VU** l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, alinéa 26,

**VU** la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Dreux a planifié dans son plan pluriannuel d'investissement la construction du nouveau chenil de la police municipale,

**CONSIDÉRANT** que l'objectif poursuivi par le projet serait en adéquation avec les priorités de Dreux Agglomération,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De solliciter, dans le cadre de la dotation de Dreux Agglomération, une subvention de 35 000 € pour le financement de la construction du nouveau chenil de la police municipale, dont le coût total HT éligible est de 153 377 €.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Dreux et Monsieur le Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération ainsi qu'à la préfecture d'Eure-et-Loir.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à DREUX, 25 JUIN 2025

Pour le Maire,

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification le

MAIRIE DE DREUX  
EURE-ET-LOIR  
Jean-Michel POISSON  
Premier Adjoint au Maire, suppléant

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20250625-DEC2025-126-AU  
Date de télétransmission : 26/06/2025  
Date de réception préfecture : 26/06/2025

